



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Revendication d'Alternative Police et de la CFDT entendue !!!



Alternative Police se bat aux côtés de la **CFDT**, depuis de nombreuses années, pour la prise en charge à **50% de la complémentaire santé** par l'employeur public, au même titre que les employeurs privés.

En 2017, **Alternative Police CFDT** saisissait le ministre de l'intérieur.

C'est chose faite !

Dès 2022, cette prise en charge sera de **25%** dans la Fonction Publique d'État.

OBJECTIF 2024



50% de prise en charge de la mutuelle

PROJET

La ministre de la Transformation et de la Fonction Publique souhaite également la mise en place du financement obligatoire d'un régime de prévoyance par les employeurs publics.



Alternative Police CFDT est le SEUL syndicat du CEA, membre titulaire du Conseil Commun de la Fonction Publique pour vous représenter et vous défendre !!!

REJOIGNEZ-NOUS !!

Bureau National

47-49, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS

secretariat@alternativepn.fr - www.alternativepn.fr

PARIS, le 18 décembre 2020





Denis JACOB
Secrétaire Général

ALTERNATIVE Police

52 rue Crozatier 75012 PARIS
01.42.38.57.61

secretariat@alternativepn.fr – www.alternativepn.fr

*Simplement
différent !*

Paris, le 14 juin 2017

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Réf.: APN/BN/DJ/2017-041

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention à propos de la protection sociale des policiers. Comme vous le savez, le Président de la République a annoncé, à l'occasion de la campagne des présidentielles, sa volonté d'aligner le public sur le privé sur certains pans de dispositions sociales.

Dans cette perspective, je vous sollicite à propos de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), signé par ma confédération, la Cfdt, au début de l'année 2013. Cet accord permet à l'ensemble des salariés du secteur privé de bénéficier, depuis le 1er janvier 2016, de la prise en charge par leur employeur de leur complémentaire santé à hauteur de 50%, ce qui représente une formidable avancée sociale dont nous pouvons que nous réjouir.

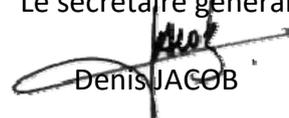
L'adhésion à une mutuelle demeure un poste de dépense mensuel conséquent dans le budget des salariés auquel les policiers ne dérogent pas. Ainsi, nombre d'entre eux choisit de ne plus opter pour une protection sociale complémentaire, que ce soit en prévoyance et/ou en santé, nonobstant les risques auxquels ils sont quotidiennement confrontés sur le terrain (foyers de maladie, troubles psychosociaux...etc.).

Dans un souci d'équité, et au regard de ces risques et contraintes afférents au métier de policier, je me permets de solliciter l'ouverture de négociations concernant la participation du ministère de l'intérieur à la protection sociale complémentaire (santé, prévoyance, prévoyance lourde) des agents qui assurent leurs missions sous sa tutelle, au titre de la reconnaissance et de la protection qu'ils sont en droit d'attendre de l'Etat. Cette reconnaissance et cette protection étaient d'ailleurs une revendication forte lors du mouvement de colère des policiers d'octobre à décembre 2016.

Une telle disposition représenterait un geste fort et substantiel qui permettrait de lutter contre le renoncement aux soins les plus élémentaires auquel doivent s'astreindre nos collègues et dont les conséquences peuvent être terribles dès lors qu'un événement ou une maladie vient frapper leur quiétude.

Certain de votre sensibilité au bien-être et à la santé des personnels placés sous votre autorité, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le secrétaire général


Denis JACOB